



## DIALOGUE SOCIAL

# *Un activiste au directoire de la Caisse nationale*

***Bruno Mettling nous avait déjà surpris le 9 avril dernier en diffusant sur l'intranet groupe un libelle bâti comme un tract syndical. Voilà que dans la publication à l'usage des cadres des Caisses d'épargne, Culture Groupe (numéro de mai), il appelle les salariés à signer des pétitions contre les organisations syndicales.***

Il s'agit d'un comportement inédit de la part d'un DRH de grand groupe. On pourrait s'en indigner ou en sourire, si cela ne traduisait un inquiétant manque de professionnalisme de la part d'un membre de directoire d'une des toutes premières entreprises françaises.

Une rancœur aveuglante et déplacée ...

Le jugement lui interdisant de mettre en place la part variable a plongé Bruno Mettling dans un état de rancœur éternelle où il semble encore se complaire plusieurs semaines après ce verdict. Pourtant sa qualité de dirigeant lui impose de franchir ce cap, qu'il aurait dû rapidement dépasser.

En témoigne une affirmation aussi évidemment exagérée que : *l'immense majorité des collaborateurs sont favorables à la part variable*. Bien sûr, si l'on dit aux salariés que l'on supprime toute forme collective d'augmentation des rémunérations, si l'on joue sur les transferts de charges pour minorer le résultat fiscal et, de fait, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise, alors ceux-ci peuvent éventuellement se résigner à accepter des mécanismes de part variable. Cependant, les contacts que nous avons avec nos collègues et qui, fonction oblige, sont bien plus nombreux que ceux dont B. Mettling se targue, nous démontrent quotidiennement qu'avant de parler d'éléments variables, les salariés souhaitent que les salaires soient augmentés *régulièrement et collectivement*.

... qui conduirait à nouveau à l'échec ?

Du point de vue social, le groupe des Caisses d'épargne est dans une situation d'échec. Rappelons tout de même que, parmi les vingt premiers groupes français, nous sommes le seul qui ait prouvé son incapacité à conclure un accord collectif national. Nous devons sortir de cette situation de blocage.

Le Syndicat unifié ne souhaite pas à ce stade mettre de l'huile sur le feu et s'il le faut, nous serons responsables pour deux. Ainsi, plus prudents que B. Mettling, et même s'il nous paraît évident que le législateur ne peut pas avoir prévu un droit d'opposition pour qu'il soit dénué d'effet, nous ne préjugeons en rien de ce que peut donner un procès en appel.

Mais il faut dépasser les démêlés judiciaires et en ce sens il est impératif que Bruno Mettling comprenne une chose toute simple : dans un groupe comme celui des Caisses d'épargne, avec ses traditions et sa culture, rien n'est possible en matière sociale sans la recherche d'un accord avec un syndicat qui compte, qui représente réellement les personnels. Toute tentative de diktat via une organisation fantoche ou bâtie pour la circonstance, est vouée à l'échec, y compris sur le plan juridique.

***Pour qu'une négociation se noue, il faut se garder des attitudes qui ne peuvent conduire qu'à l'échec et bannir celle qui consiste à dire : voilà ma solution et elle est à prendre ou à laisser.***

***Pour qu'une négociation aboutisse, il faut, bien évidemment, faire des compromis. Et cela s'entend pour chacune des parties prenantes. L'histoire du Syndicat Unifié démontre qu'il en est capable. Pour la Caisse nationale, l'hypothèse reste à vérifier.***

Le secrétariat national  
Bernard Charrier, Gérard Commarmond, Patrick Galpin, Serge Huber

